




Informations de base	
<p>2016/0253(NLE) NLE - Procédures non législatives</p> <p>Accord euro-méditerranéen d'association CE/Jordanie: adhésion de la Croatie à l'UE. Protocole</p> <p>Voir aussi 1997/0291(AVC)</p> <p>Subject</p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.05.04 Relations avec les pays du Machrek</p> <p>Zone géographique</p> <p>Jordanie</p>	Phase préparatoire au Parlement

Acteurs principaux				
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination	
	AFET Affaires étrangères			
	Commission à fond précédente	Rapporteur(e) précédent(e)	Date de nomination	
	AFET Affaires étrangères			
	AFET Affaires étrangères			
	Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination	
	INTA Commerce international			
	Commission pour avis précédente	Rapporteur(e) pour avis précédent(e)	Date de nomination	
	INTA Commerce international			
	INTA Commerce international	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.		
	Conseil de l'Union européenne			

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
23/08/2016	Document préparatoire	COM(2016)0527 	Résumé

Informations techniques	
Référence de la procédure	2016/0253(NLE)
Type de procédure	NLE - Procédures non législatives
Sous-type de procédure	Approbation du Parlement
	Voir aussi 1997/0291(AVC)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 218-p6a Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 217
État de la procédure	Phase préparatoire au Parlement

Portail de documentation			
Commission Européenne			
Type de document	Référence	Date	Résumé
Document préparatoire	COM(2016)0527 	23/08/2016	Résumé
Document annexé à la procédure	COM(2016)0529 	23/08/2016	

Accord euro-méditerranéen d'association CE/Jordanie: adhésion de la Croatie à l'UE. Protocole

2016/0253(NLE) - 23/08/2016 - Document préparatoire

OBJECTIF : conclure, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, un protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie, d'autre part, afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

ACTE PROPOSÉ : Décision du Conseil.

RÔLE DU PARLEMENT EUROPÉEN : le Conseil ne peut adopter l'acte que si le Parlement européen a approuvé celui-ci.

CONTEXTE : l'acte d'adhésion de la Croatie à l'UE prévoit que ce pays adhère aux accords internationaux signés ou conclus par l'Union européenne et ses États membres au moyen de protocoles à ces accords.

L'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la Jordanie d'autre part, été signé à Bruxelles le 24 novembre 1997 et est entré en vigueur le 1^{er} mai 2002.

Les négociations sur le protocole avec la Jordanie ont abouti le 6 mai 2014.

La Commission étant satisfaite des résultats des négociations, il convient maintenant d'approuver le protocole au nom de l'Union et de ses États membres.

CONTENU : la Commission invite le Conseil à adopter une décision visant à approuver, au nom de l'Union européenne et de ses États membres, le protocole à l'accord euro-méditerranéen établissant une association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et le Royaume hachémite de Jordanie, d'autre part, visant à tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'Union européenne.

Le texte du protocole est joint à la proposition.